



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance

Du 30 mars 2022

à 21 heures

Date convocation : 25/03/2022

Affichage : 25/03/2022

| | |
|-------------------------|----|
| Membres du Conseil | |
| Municipal en exercice : | 23 |
| Présents : | 17 |
| Absents excusés : | 1 |
| Procurations : | 4 |
| Votants : | 22 |

| | |
|----------------------|--|
| PRÉSENTS | Mmes Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Elsa MARRE-LARTIGUE, Muriel LUX, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Valérie VANDON Mrs Paul-Marie BLANC, François BOMPAY, Jean-Pierre CERISIER, Jacques DEJEAN, Christian DIEZ, Roland ESTRADE, Francis CAMMAS, Claude HELIN, Alain LARGE, Cédric LAVIGNE, Jean-Christophe SANCHEZ |
| ABSENT(E)S | Mmes, Angeline BONNET, |
| PROCURATIONS | Mme Pauline MARQUET à Valérie VANDON Mme Isabelle SENE à Sylvaine GENDRON Mr Eric Chelle à Jean-Christophe Sanchez Mr Nicolas PAPAIX à Roland ESTRADE |
| PRÉSIDENT | M. Paul-Marie BLANC |
| SECRÉTAIRE | M. Jean-Christophe SANCHEZ |
| | <ol style="list-style-type: none"> 1) Extinctions de créances 2) Vente de la parcelle 1252 Chemin Cantin 3) Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2022 auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31) 4) Demande de subvention auprès du département pour la construction de l'extension du local de L'USB <p>Décisions du Maire :</p> |
| ORDRE DU JOUR | <p>22-001 : Avenant n° 2 au lot n° 5 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Etanchéité</p> <p>22-012 : Avenant n° 1 au lot n° 4 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Cloisons doublages</p> <p>22-013 : Avenant n° 1 au lot n° 5 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Electricité</p> <p>22-014 : Avenant n° 1 au lot n° 6 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Chauffage ventilation plomberie</p> <p>22-015 : Avenant n° 1 au lot n° 8 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Sol souple</p> <p>22-016 : Avenant n° 1 au lot n° 15 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Electricité</p> <p>22-017 : Avenant n° 2 au lot n° 6 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Façades</p> |

| | |
|--|--|
| | 22-018 : Compte prorata du lot n° 17 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : VRD 22-019 : Avenant n° 1 au lot n° 14 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Chauffage climatisation 22-020 : Avenant n° 1 au lot n° 17 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : VRD 22-021 : Location du bien situé 20 route de Rieumes, 31370Bérat – Bail commercial alimentation générale 22-022 : Achat matériel informatique école élémentaire 22-023 : Avenant n° 3 au lot n° 9 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Cloisons doublages plafonds 22-024 : Avenant n° 4 au lot n° 9 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Cloisons doublages plafonds 22-025 : Avenant n° 1 au lot n° 12 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Parquets Informations diverses |
|--|--|

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

| | | |
|-------------|---------------------|----|
| VOTE | Pour : | 22 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 02 février 2022.

M. le Maire propose d'adopter le compte rendu en conséquence :

| | | |
|-------------|---------------------|----|
| VOTE | Pour : | 22 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

Finances – Extinctions de créances

Le montant des extinctions sollicitées s'élève à hauteur de 13 111, 40 €.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit essentiellement de loyers impayés qui datent de plusieurs années et que les actions en recouvrement s'étant soldées par des échecs, il convient d'entériner les décisions de la Commission de surendettement et de la Trésorerie demandant la constatation de ces extinctions.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

| | | |
|-------------|---------------------|----|
| VOTE | Pour : | 22 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

Urbanisme – Vente de la parcelle 1252 Chemin Cantin

M. le Maire explique que la Commune est propriétaire de la parcelle qui s'inscrit dans un permis d'aménager global dans lequel il avait été prévu d'installer une maison médicale. Il rappelle que le permis d'aménager ne permet pas de procéder à une division parcellaire.

Mme. Muriel LUX demande si l'acquisition permettra l'implantation d'un ou de plusieurs kinésithérapeutes.

M. le Maire précise que la personne qui s'est positionnée pour cette acquisition a pour projet d'y implanter une maison de soin composée de plusieurs professionnels de santé, essentiellement de kinésithérapeutes et possiblement d'un médecin généraliste.

Vu l'avis favorable des domaines, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

| | | |
|------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 22 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

RH - Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2022 auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31)

M. le Maire informe que le Conseil municipal que, le Centre de gestion, fait office de coordinateur, dans le cadre d'une procédure de passation de marché public, lequel a pour objet la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne et permettant notamment la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres.

Il est rappelé : que la commune de Bérat adhère à ce contrat groupe depuis plusieurs années ; qu'en ce qui la concerne, les taux de cotisation, permettant l'obtention de garanties, sont en baisse ; que le courtier mandataire est le groupement Gras Savoye ; que l'assureur titulaire est CNP, et que la prise d'effet du contrat débute rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

| | | |
|------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 22 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

Médiathèque - Signature de la convention de service avec le Département

Mme Corinne LEBRUN rappelle que la commune de Bérat remplissant les critères d'éligibilité permettant d'adhérer à la convention proposée, elle bénéficierait ainsi de la part du département de plusieurs prestations telles que : le prêt de documents, le prêt d'exposition, l'offre d'animation, l'offre de formation, le prêt de matériel etc.

Mme Sylvaine GENDRON demande des précisions concernant la durée de la convention.

Mme Corinne LEBRUN précise que celle-ci est passée pour une durée de 3 ans.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

| | | |
|------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 22 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

Finances - Demande de subvention auprès du département pour la construction de l'extension du local de L'USB

L'extension du club house du club de foot de Bérat implique la réalisation de travaux. Bien qu'il s'agisse d'une compétence intercommunale, il est prévu que la Commune se positionne comme porteur de projet pour se faire par la suite rembourser par l'intercommunalité.

Le montant total est estimé à environ 60 000 euros.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

| | | |
|------|--------------|----|
| VOTE | Pour : | 22 |
| | Contre : | 0 |
| | Abstention : | 0 |

Décisions du Maire

- 22-001 : Avenant n° 2 au lot n° 5 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Etanchéité
- 22-012 : Avenant n° 1 au lot n° 4 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Cloisons doublages
- 22-013 : Avenant n° 1 au lot n° 5 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Electricité
- 22-014 : Avenant n° 1 au lot n° 6 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Chauffage ventilation plomberie
- 22-015 : Avenant n° 1 au lot n° 8 du marché public de travaux de construction du cabinet dentaire : Sol souple
- 22-016 : Avenant n° 1 au lot n° 15 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Electricité
- 22-017 : Avenant n° 2 au lot n° 6 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Façades
- 22-018 : Compte prorata du lot n° 17 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : VRD
- 22-019 : Avenant n° 1 au lot n° 14 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Chauffage climatisation
- 22-020 : Avenant n° 1 au lot n° 17 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : VRD
- 22-021 : Location du bien situé 20 route de Rieumes, 31370Bérat – Bail commercial alimentation générale
- 22-022 : Achat matériel informatique école élémentaire
- 22-023 : Avenant n° 3 au lot n° 9 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Cloisons doublages plafonds
- 22-024 : Avenant n° 4 au lot n° 9 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Cloisons doublages plafonds
- 22-025 : Avenant n° 1 au lot n° 12 du marché public de travaux de réhabilitation de l'hôtel Derrac : Parquets

Informations diverses

M. Le Maire lève la séance à 22h00

Le Maire
Paul-Marie BLANC



Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

